Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D005_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude).

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026
Délibération n° 05 : Cession des parcelles YW 114 et YW 230

La présente délibération a pour objet d'approuver les conditions de cession de la parcelle YW 114 et d'une partie de la parcelle YW 230 sises rue de la Minoterie au profit de la SCI CMSI pays de Redon, représenté par M. FRERE et M. THEILLET.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 décembre 2024 ;

Considérant la manifestation d'intérêt de la SCI CMSI pays de Redon, représenté par M. FRERE et M. THEILLET, pour la parcelle YW 114 d'une surface de 770 m² et pour une partie de la parcelle YW 230 d'une surface approximative de 935 m² ;

Considérant que sur la parcelle YW 230, une partie de 5 mètres de largeur serait conservée sur l'ensemble de la longueur parcellaire, sur son côté ouest ;

Considérant l'avis de France Domaine, en date du 20 décembre 2024, prorogé en date du 8 décembre 2025, estimant un prix de cession à 35 €/m², compte-tenu « de l'intérêt public de l'opération » objet de la cession ;



Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D005_2026-DE

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la cession de la parcelle cadastrée YW 114, d'une surface de 770 m², au prix de 35 €/m², soit 26 950€, au profit de la SCI CMSI pays de Redon, représenté par M. FRERE et M. THEILLET ;
- Approuver la cession d'approximativement 935 m² de la parcelle cadastrée YW 230 - dont la surface exacte sera définie après intervention du géomètre - au prix de 35 €/m², conformément à l'avis du domaine sur la valeur vénale rendu le 20 décembre 2024 par le Pôle d'évaluation domaniale de Rennes et prorogé le 8 décembre 2025 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE